SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN – ARGUEL – LA VEZE – PUGEY

Compte-rendu de la réunion du mardi 6 février 2018 à Fontain à 20H30

Le 6 février 2018 à vingt heures trente minutes, le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni en mairie de Fontain, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VAGNE, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée le 28 janvier 2018.

Membres présents:

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE,

Commune d'Arguel : Claude GRESSET, André AVIS, Didier MARCHAL

Commune de La Vèze : Christophe CAVEROT, Catherine CUINET.

Commune de Pugey: Céline MOISSON, Yannick FAVORY,

Membres excusés:

Commune de Fontain : Nicolas PERRETTE, Michèle BOFFY qui donne procuration à Jean-Pierre

VAGNE

Commune de La Vèze : Christian PASCAL donne procuration à Christophe CAVEROT

Commune de Pugey : Sébastien MOREL donne procuration à Céline MOISSON

Invités:

Martine DONEY: Maire de Fontain

Invité excusé:

Frank LAIDIE : Maire de Pugey

Secrétaire de séance : Claude Gresset

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du décembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour:

- 1. Installation d'un nouveau membre pour la commune de La Vèze
- 2. Point sur l'avancement des travaux du groupe scolaire,
- 3. Choix de l'organisme bancaire pour le prêt relais,
- 4. Présentation du budget 2018 par Claude Gresset,
- 5. Délibérations : Choix de l'organisme bancaire pour le prêt relais, Budget (Compte de gestion 2017-Compte administratif 2017- affectation des résultats 2017

Budget primitif 2018 - Participation des communes 2018)

6. Questions diverses

1 Installation d'un nouveau membre pour la Commune de La Vèze

Suite à la démission de Sandrine Dartevelle, La commune de La Vèze a désigné Catherine Cuinet comme nouveau délégué pour la commune de La Vèze.

2 Point d'avancement des travaux

Les travaux ont progressé selon le planning prévu jusqu'en fin d'année avec l'intégration des maternelles en novembre dans les locaux rénovés.

Un retard sensible ce début d'année sur le gymnase va entrainer un décalage sur le démarrage des travaux sur le bâtiment de 2003 sans compromettre l'intégration des primaires dans les locaux partiellement rénovés.

Jean Pierre Vagne présente les écarts budgétaires par rapport au projet initial.

Les différents aléas, demandes d'organisme de sécurité (amiante, réseau), état de l'existant masqué et options retenues (préau, parking interne, portail roulant) ont généré à ce jour un surcoût par rapport au projet initial d'environ 100 000 € qui sont couverts par un peu plus de subventions qu'escomptées initialement.

La question des volets roulants électriques mérite d'être revue et étudiée de plus près vu l'aspect pratique quotidien au moins au rez de chaussée.

La phase suivante de déménagements des classes primaires dans les locaux rénovés est programmée les 22 et 23 février.

3 Présentation des budgets 2017 et 2018

Budget 2017

En fonctionnement les charges à caractère général, très largement évaluées, n'ont pas vraiment progressé avec des coûts d'électricité bien moindre que prévus.

Les frais de personnel qui ont progressé d'environ 12 000 € sont conformes à ceux attendus.

Le coût des Franças est moindre qu'attendu.

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 192 à 196 K€

Les recettes sont conformes aux prévisions.

Avec la reprise de l'exercice précédent l'excédent de 78 k€ est conforme aux attentes et couvre le remboursement du prêt principal qui intervient le 2 janvier.

En investissement

Avec l'avancement des travaux, les règlements (950 k€) ont suivi et représentent déjà environ 40% de l'opération. Le prêt principal sans intérêt de 1 200 K€ a été encaissé ainsi qu'une partie des subventions (250 K€] ce qui donne un excédent d'investissement proche de 500 K€.

A l'issue de la présentation complète du budget, nous procédons au vote :

Du compte de gestion : vote à l'unanimité

Du compte administratif : Jean Pierre VAGNE, sort de la salle : vote à l'unanimité.

De l'affectation du résultat : vote à l'unanimité

Budget 2018

Pour le budget primitif 2018 qui intègre pour la première fois pleinement la commune de Pugey, sont prévues les dépenses de fonctionnement des deux sites pendant la phase travaux.

Une convention est à établir pour permettre les différents types d'opérations comptables (personnel, affaires scolaires et périscolaires) pour rembourser les avances faites par Pugey.

Dans le budget primitif, en investissements en dépenses outre la charge des emprunts sont inclus le reste de travaux ainsi que la phase 2 éventuelle du Pipeline. En recettes, il est prévu un prêt relais de 800 000 € qui couvre la valeur estimée du FCTVA, des subventions encore attendues et la phase 2 potentielle du pipeline.

Budget primitif 2018 : vote à l'unanimité

Participation des communes : les appels de fonds se feront en 3 fois au mois de mars, mai et septembre. Vote à l'unanimité.

4- Choix de l'organisme bancaire pour le prêt relais

3 organismes bancaires ont été consultés.

La Banque Populaire, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole.

Jean Pierre Vagne fait état des négociations ainsi qu'une synthèse des offres.

L'offre du Crédit Agricole est retenue avec des frais de dossier de 500 € et un taux d'intérêt (0.47) basé sur une marge de 0.8 et l'eurobor 3 Mois (- 0.33 début février) mais pouvant varié.

5. Délibérations

Objet: Vote du Compte de gestion

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal, Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet: Vote du Compte administratif 2017

M. Claude GRESSET, Vice-Président est élu à l'unanimité président de la séance. Vu l'état de l'exécution budgétaire 2017,

Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,

Le rapport du Président de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président Monsieur Jean-Pierre VAGNE se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,

M. Claude GRESSET, précise que Monsieur VAGNE ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 5 membres présents (outre le Président) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2017	268 016.69	1 518 640.48
Dépenses 2017	-196 138.01	- 974 893.50
Résultat net de l'exercice 2017	71 878.68	543 746.98
Report de l'exercice 2016	6 431.48	-34 902.48
Résultat clôture 2017	78 310.16	508 844.50

Restes à réaliser en recettes d'investissement 225 000.00 € Restes à réaliser en dépenses d'investissement 734 000.00 € Besoin de financement 155.50 €

Objet : Affectation des résultats

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2017, Vu le compte de gestion du Receveur Municipal, Vu le compte administratif, Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

R 001 Solde d'exécution d'investissement reporté (Excédent) 508 844.50 €
R 002 Excédent de fonctionnement reporté 78 154.66 €
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés 155.50 €

Madame le Receveur Municipal est chargé en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Objet: Vote du Budget Primitif 2018

Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2018 dont les comptes sont les suivants

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	400 000.00 €	321 900.00 €
Résultat de fonctionnement reporté		78 154.66 €
Total de la section fonctionnement	400 000.00 €	400 054.66 €
Crédits votés au titre du présent budget	874 200.00 €	875 155.50 €
Résultat d'investissement reporté		508 844.50 €
Restes à réaliser	734 000.00 €	225 000.00 €
Total de la section investissement	1 608 200.00 €	1 609 000.00 €

Objet: Participation 2018

Le rapport du Président entendu,

Les Membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

de fixer la participation 2018 des communes pour le fonctionnement du SIFALP à 305 000 \in avec la répartition statutaire suivante :

+ au mois de mars 2018 pour 40 %

+ au mois de mai 2018 pour 30 %

+ au mois de septembre 2018 pour 30 %

	SIFALP		Fontain		Arguel		La Vèze		Pugey
30	05 000.00 130		0 624.12 31		244.62 55		281.82		87 849.44
Total élèves	212 95			21		38		58	
Total population	256	7	102	3	27	6	47	3	795
40% mars	122 0	00	52 249.65		12 497.85		22 112.73		35 139.78
30% mai	91 50)0	39 18	37.24	9 373.38		16 584.55		26 354.83
30% septembre	91 50	00	39 18	37.24	9 37	73.38	16 58	34.55	26 354.83

6. Questions diverses

- Un travail est engagé avec les Francas pour permettre la redéfinition de l'offre périscolaire et extrascolaire sur le site unique de Fontain dans le cadre d'une semaine scolaire de 4 jours. Un premier rendez-vous est fixé au 20 Février, Céline Moisson et Jean Pierre Vagne participeront.
- Une réflexion est en cours visant le coût pour la CAGB des parcours autocars permettant la prise en charge de nos accompagnateurs dans le contexte spécifique de cette année scolaire réalisée sur 2 sites. Une modification de cette prise en charge sera mise en place lundi 26 Février.

Fin du Conseil Syndical à 22h30